

Fiche signalétique

Batterie d'accumulateurs au plomb

NOUS CROYONS QUE L'INFORMATION DONNÉE CI-DESSOUS EST EXACTE ET QU'ELLE REFLÈTE L'ÉTAT DES CONNAISSANCES DONT NOUS DISPOSONS. TOUTEFOIS, NOUS N'ÉMETTONS AUCUNE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE, NI AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE À L'ÉGARD DE CETTE INFORMATION. NOUS N'ACCEPTONS AUCUNE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES CONSÉQUENCES DE SON UTILISATION. LES UTILISATEURS DOIVENT MENER LEURS PROPRES RECHERCHES AFIN DE DÉTERMINER SI L'INFORMATION CONVIENT À LEURS FINS.

Nom du fabricant	Douglas Battery Manufacturing Co.	Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC (800) 424-9300 ou (336) 650-7000
Adresse	500 Battery Drive, Winston-Salem, NC 27107	Information	(800) 368-4527
Signature du responsable de la préparation	<i>Alan J. Coates</i>	Adresse Internet	www.douglasbattery.com
		Date de préparation	Mai 2005

SECTION 1 – IDENTIFICATION

Nom courant (indiqué sur l'étiquette) (marque de commerce et synonymes)	Accumulateurs au plomb		
Nom chimique	Accumulateurs au plomb	Famille chimique	Mélange de produits toxiques et corrosifs
Désignation officielle de transport	UN 2794, Battery, Wet, Filled With Acid, 8, PG III		

SECTION 2 – INGRÉDIENTS DANGEREUX

N° CAS	Principale(s) composante(s) dangereux(SES) (nom chimique et courant)	Catégorie de danger	%	VLE - ACGIH	PEL/TWA - OSHA
7439-92-1	Plomb/Oxyde de plomb/Sulfate de plomb	Aigu - Chronique	60 - 70%	0,15 mg/m ³	0,05 mg/m ³
7440-36-0	Antimoine	Chronique	0,5 – 2,5 %	0,5 mg/m ³	0,5 mg/m ³
7440-38-2	Arsenic	Aigu - Chronique	< 0,1 %	0,2 mg/m ³	0,01 mg/m ³
7664-93-9	Acide sulfurique (électrolyte de batterie)	Réactif - Oxydant Aigu - Chronique	10 - 38 %	1,0 mg/m ³	100 mg/m ³
7440-70-2	Calcium	Réactif	< 0,15 %	Sans objet	Sans objet

Cette description de produit ou marque de commerce concerne des toxiques chimiques devant être divulgués d'après la Section 313, Titre III de la « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986, 40 CFR 372 et la California Proposition 65.

AVERTISSEMENT CONFORME À LA PROPOSITION 65 : Les bornes, terminaux et autres accessoires de batteries contiennent du plomb et des composés de plomb, produits chimiques dont il a été avéré dans l'État de Californie qu'ils causent le cancer et des préjudices à l'appareil reproducteur. Se laver les mains après toute manipulation.

SECTION 3 - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (incendies et explosions)

Point d'ébullition	Électrolyte environ 275°F	Pression de vapeur	Électrolyte 1 mm Hg à 145.8°F	Densité	Électrolyte (H2O=1) 1,080-1,400	pH	Électrolyte <1		
Pourcentage de matières volatiles par volume (%)	Sans objet	Densité de vapeur	Hydrogène (air = 1) : 0,069	Taux d'évaporation	Sans objet				
Solubilité dans l'eau	Électrolyte : soluble à 100 %		Électrolyte (air = 1) : 3,4	Point de fusion	Polypropylène >320°F				
Apparence et odeur	Batterie Plomb Électrolyte	Bac en polypropylène ou en caoutchouc dur, massif. Gris, métallique, massif. Liquide, incolore, fluide huileux, odeur d'acide lorsqu'il est chauffé ou qu'on charge la batterie.							
Point d'éclair	Sans objet	Limite d'inflammabilité dans l'air - % par volume	Hydrogène (H ₂)	Bas 4,1 %	Haut 74,2%	Moyen d'extinction	Halon, poudre extinctrice	Température d'auto-inflammation 675°F	Polypropylène 675°F
Lutte contre les feux spéciaux	Les accumulateurs au plomb ne brûlent pas, où ils brûlent mal. Un feu devra être éteint à l'aide d'un agent choisi en fonction des matériaux combustibles environnants. Si la batterie a été exposée au feu, refroidissez le bac pour l'empêcher de briser. Les vapeurs acides et le brouillard chimique produits par la chaleur ou le feu sont corrosifs. Portez une protection respiratoire (appareil respiratoire autonome) et des vêtements de protection.								
Feux et explosion inhabituels	La surcharge produit des émanations d'hydrogène et de vapeurs acides. L'hydrogène risque d'être inflammable ou explosif s'il est mélangé à de l'air, de l'oxygène ou du chlore. Veillez à bien aérer les zones de chargement conformément à OSHA (29 CFR 1910 et 1926), Code national de prévention des incendies, ACGIH et autres normes pertinentes.								

SECTION 4 – DANGERS PHYSIQUES

Stabilité	Instable <input type="checkbox"/>	Conditions à éviter	Éviter de surcharger l'accumulateur. Il doit être interdit de fumer, de produire des étincelles ou de laisser une flamme nue près d'un accumulateur en chargement.
Incompatibilité (matériaux à éviter)	Éloigner les oxydants puissants du bac d'accumulateur.		
Produits de décomposition dangereux	Un mélange explosif d'hydrogène et d'oxygène risque de se former dans l'accumulateur pendant le chargement.		
Polymérisation dangereuse	Peut se produire <input type="checkbox"/>	Ne pas surcharger.	
	Ne se produira pas <input checked="" type="checkbox"/>		

SECTION 5 – DANGERS POUR LA SANTÉ

Valeur limite d'exposition (TLV)	Limite d'exposition admissible (PEL)	Acide sulfurique, 1,0 mg/m ³ (milligramme par mètre cube)	Plomb	TLV 0,15 mg/m ³	PEL 0,05 mg/m ³				
Signes et symptômes de l'exposition									
1. Surexposition chronique	L'acide peut irriter les yeux, le nez et la gorge. L'inhalation du brouillard produit des troubles respiratoires, et le contact avec la peau et les yeux cause l'irritation et des brûlures cutanées.								
2. Exposition aiguë	Le contact répété avec l'électrolyte à l'acide sulfurique dans l'accumulateur peut dessécher la peau, causant une irritation et une dermatite. L'inhalation prolongée du brouillard d'acide sulfurique peut causer une inflammation des voies respiratoires supérieures, entraînant une bronchite chronique. Le contact à court terme avec le liquide ou les vapeurs peut causer l'irritation des yeux et des brûlures acides. Le contact prolongé avec des vapeurs d'acide fort peut produire l'érosion de l'émail des dents.								
Conditions médicales aggravées par l'exposition	Le brouillard d'acide sulfurique peut irriter le système bronchique, les yeux et la peau.								
Voies de pénétration	Inhalation	Yeux							
	Ingestion	Peau							
Produits chimiques reconnus comme carcinogènes effectifs ou potentiels	Information introuvable	Programme national de toxicologie	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	Monographies CIRC	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	OSHA	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	EPA CAG	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Effets sur la santé humaine	Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classifié le « brouillard d'acide fort inorganique contenant de l'acide sulfurique » comme un carcinogène de catégorie 1, soit une substance carcinogène chez l'homme. Cette classification ne s'applique pas aux formes liquides de l'acide sulfurique, ni aux solutions d'acide sulfurique contenues dans une batterie d'accumulateurs. Le brouillard d'acide inorganique (brouillard d'acide sulfurique) n'est pas généré par l'utilisation normale de ce produit. Le mésusage du produit, comme la surcharge, peut toutefois produire un brouillard d'acide sulfurique.								
Procédures d'urgence et de premiers soins									
Acide sulfurique									
1. Inhalation	Transporter la victime jusqu'à un endroit aéré. Demander l'aide d'un médecin.								
2. Yeux	Laver les yeux abondamment dans l'eau courante pendant 15 minutes. Demander l'aide d'un médecin.								
3. Peau	Rincer la peau abondamment dans l'eau courante. Enlever les vêtements contaminés et demander l'aide d'un médecin.								
4. Ingestion	Rincer la bouche à l'eau courante. Ne pas faire vomir la victime. Appeler un médecin.								

SECTION 6 – MESURES DE PROTECTION SPÉCIALES

Protection respiratoire (type spécial)	Brouillard d'acide sulfurique – Respirateur à masque facial complet ou à demi-masque avec filtre pour brouillard acide ou ARA.				
Ventilation	Changer l'air toutes les 15 minutes	Échappement local	Non	Données mécaniques (générales)	Information introuvable
Gants de protection	Caoutchouc ou plastique résistant à l'acide	Protection oculaire	Lunettes à l'épreuve des éclaboussures ou lunettes de sécurité avec masque		
Autres vêtements ou équipements de protection	Vêtements de protection, bottes et tabliers en caoutchouc ou en plastique à l'épreuve de l'acide				

SECTION 7 – PRÉCAUTIONS SPÉCIALES ET PROCÉDURES EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENT

Précautions à prendre pour la manipulation et l'entreposage	Entreposer les accumulateurs dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne pas court-circuiter les bornes ou enlever les protecteurs d'évent pendant l'entreposage ou le chargement. Éviter les manœuvres brusques pouvant produire un déversement ou une fuite. Ne pas fumer ou utiliser de flammes nues dans les zones de chargement. Se laver à fond après avoir manipulé les accumulateurs.				
Autres précautions	Éviter la surcharge excessive ou une combustion pouvant causer des émanations de gaz et de liquides dangereux tels que l'hydrogène, l'acide sulfurique, un brouillard d'acide sulfurique, l'anhydride sulfureux, l'anhydride sulfurique, l'hydrogène arsénié ou la stibine.				
En cas de déversement	Porter des vêtements de protection. Ventiler les endroits clos. Construire des digues pour retenir des matériaux et liquides contaminés. Limiter l'accès au site à des personnes qualifiées. Neutraliser l'acide déversé à l'aide de bicarbonate de sodium (carbonate de soude), de carbonate de calcium, de chaux ou d'un produit commercial du même genre. Ramasser toutes les matières déversées et assurer leur évacuation dans les règles.				
Évacuation des déchets	Les accumulateurs usés doivent être envoyés au fabricant, au distributeur ou à une fonderie de plomb en vue d'être recyclés. Une fois neutralisés, les matériaux déversés peuvent être jetés dans des contenants en plastique remplis d'un matériau sorbant, de sable ou de terre. Voir les organismes environnementaux locaux pour connaître les exigences relatives à l'évacuation.				

